

Zac des Coteaux 1 de Woippy : l'offre d'Alila Promotion acceptée

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Cédric Gouth, et a approuvé les 13 points inscrits à l'ordre du jour.



Photo HD Actuellement en friches, les parcelles 83 et 84 de la Zac des Coteaux 1 ont trouvé acquéreur. Des collectifs devraient bientôt sortir de terre. Photo RL

Vente de terrains. — À la Zac des Coteaux 1, plusieurs terrains n'ont pas encore trouvé acquéreur. C'est le cas des parcelles 83 et 84 qui se trouvent à l'entrée de la Zac, sur le côté droit de la rue Pierre-Messmer.

La société messine Alila Promotion a fait une offre d'acquisition assortie de garanties satisfaisantes. Les élus ont approuvé la promesse de vente des 39 ares 14 au prix de 1 396 500 € HT.

L'acquéreur s'engage à construire des logements collectifs dans le strict respect du projet urbain, commercial et social soumis à la Ville et à ne pas revendre les lots à un autre promoteur sans l'accord de cette dernière.

- **Cellules commerciales du pôle Charcot.** — La commercialisation des cellules aménagées dans le cadre d'une convention tripartite entre la Sodevam, Logi-Est et la Ville de Woippy suit son cours. Les élus ont approuvé les baux commerciaux signés par Logi-Est et les futurs locataires, à savoir : La Poste, un bar PMU

et une épicerie/destockage alimentaire. À l'annonce des prix de vente (de 150 520 € à 199 228 € HT), René Leucart a estimé que « c'était élevé pour avoir juste le droit de s'installer ». « Si les locataires ne sont pas propriétaires des murs, les prix sont pertinents au regard de la qualité des prestations », a renchéri le maire.

- **Transfert de compétences.** — Depuis le 1^{er} janvier 2018, les compétences relatives à la voirie (création, entretien, signalisation...) et celles liées à l'aménagement des espaces publics sont transférées à la métropole.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du service public et la sécurité des usagers, la métropole souhaite s'appuyer sur les services des communes partenaires pour le petit entretien de la voirie, des pistes piétonnes et cyclables. Dans cette perspective, la Ville a signé une convention avec Metz-Métropole qui déblocquera une enveloppe annuelle de 19 364 € pour assurer les petites réparations. Celles-ci seront effectuées en fonction de l'urgence et selon un planning établi.

- **Subventions.** — La municipalité a attribué des subventions à plusieurs associations pour un montant total de 33 940 €.